

Activités de nos sections

SECTION ACADEMIQUE DE LIMOGES

— Une réunion de rentrée a eu lieu au collège Calmette le 29 octobre 1980. Différents problèmes ont été évoqués.

Dans le 1^{er} cycle, les classes de plus de 24 élèves se multiplient et les heures de décharge de laboratoire ne sont pas indiquées dans les V.S. comme les années précédentes. L'assemblée demande que le bureau fasse part de ces problèmes au Rectorat. Il faut que, par ailleurs, les collègues demandent auprès de leurs principaux, cette heure de décharge.

Les collègues s'inquiètent que rien ne soit mis en place pour les options technologiques de 2^{me}.

Pour les sujets du bac, les collègues demandent qu'il y ait une concertation nationale et décident de se réunir en décembre

Le Bureau informe l'assemblée de la suppression des livraisons gratuites de matériel de l'U.G.A.P. pour les lycées. En contrepartie, les établissements « devraient » recevoir au poste 6341 un crédit d'équipement antérieur qu'allouait l'U.G.A.P.

Une longue discussion reflète l'inquiétude des professeurs qui doutent qu'avec la somme globale déjà suffisante du budget 1981, il soit possible de réserver une somme suffisante pour les sciences physiques.

Chacun devra y veiller dans son établissement et, éventuellement, demander une rallonge de crédit au Rectorat.

— M. le Recteur nous a accordé une entrevue le 16 décembre 1980.

Comme nous nous inquiétons que le quart des classes de plus de 24 élèves ne soient pas dédoublées dans le 1^{er} cycle, M. le Recteur a promis qu'il conseillerait à la rentrée aux principaux des collèges de dédoubler les classes prioritairement en sciences expérimentales. Au cours du mois de novembre, les certifiés et agrégés du 1^{er} cycle ont obtenu une heure de décharge pour la gestion des laboratoires, par contre, seul quelques P.E.G.C., à notre connaissance en ont bénéficié. M. le Recteur nous a promis de se renseigner sur ce problème. Il a pris en

considération le fait que, dans certains collèges, l'équipement des salles spécialisées était fort insuffisant.

Comme les crédits U.G.A.P. sont supprimés cette année pour le 2^{me} cycle, il a accepté de tenir compte des demandes complémentaires de crédit de fonctionnement pour le matériel de laboratoire.

Il a été d'accord pour que l'I.P.R. soit présent à la commission paritaire de mutation et notation des aides de laboratoire et a accepté, qu'exceptionnellement et sur demande des intéressés, les cours d'un mercredi matin du mois de mai ne soient pas assurés, afin que la section académique puisse se réunir et visiter une usine.

Enfin, voici ci-joint, un compte rendu de la réunion des professeurs de terminales. Cette lettre a été envoyée aux Présidents des académies qui ont les épreuves du bac à la même date.

Limoges, le 22 janvier 1981

Chers collègues,

Voici quelques réflexions et suggestions que les collègues de l'académie de Limoges, enseignant en terminales, ont échangées lors d'une réunion le 17 décembre 1980.

Le travail réalisé par le groupe CHAPHAM (B.U.P. n° 627) nous apparaît fort intéressant. Il semble cependant que ce type d'épreuve ne soit pas directement applicable pour le BAC ; il serait opportun qu'une recherche de sujets plus classiques soit mise en place dans un proche avenir.

C'est ainsi que les questions du type QRC ou LCT ne semblent pas devoir être introduites pour les élèves qui n'y sont pas préparés.

Pour l'examen du cours de chimie, étant donné la diversité des manuels, il est convenu, entre examinateurs ou correcteurs de ne pas pénaliser les élèves ; on admettra, par exemple à côté de mol l⁻¹, M ou mol/l, on pourra écrire nombre de moles d'ions, $n \text{ OH}^-$. Il est conseillé de donner aux élèves diverses nomenclatures CH_3COO^- , éthanoate ou acétate. On admettra qu'un candidat puisse, à partir d'une solution aqueuse d'un acide fort $10^{-2} \text{ mol l}^{-1}$, dire, sans démonstration $\text{pH} = 2$. De même, pour une solution tampon, on admet qu'un apport supplémentaire d'acide ou de base ou une dilution ne modifie pas le pH. Il ne sera pas demandé de calcul direct de pH et l'étude des polyacides sera exclue.

Pour la physique, il y a moins de nouveauté dans le programme ; *en magnétisme*, les professeurs de physique doivent enseigner le produit vectoriel. La notation du moment magnétique $M = IS$ est conforme au programme (l'introduction de S peut être délicate... alors on pourra utiliser $M = I S n$, n , normale). Il faut préciser, lors de l'étude du mouvement des particules que le repère est lié au laboratoire.

Pour le « circuit R, L, C », on peut avoir à résoudre une équation différentielle avec second membre. Les constantes se déterminent par l'examen des conditions initiales.

La construction de FRESNEL n'est pas une obligation, on pourra utiliser les complexes (ou faire les deux études).

La partie « *mouvement des particules de haute énergie* » ne doit pas offrir de difficultés, les exercices sur ce chapitre étant classiques.

Nous serions fort intéressés si les collègues des autres académies nous faisaient part de leurs remarques et si, lors des épreuves, les examinateurs pouvaient fournir à l'U.d.P. un bref compte rendu d'observations faites tant au niveau des sujets que des corrections ou interrogations orales.

Bien cordialement,

Pour le Bureau académique,
Le Vice-Président,
DEBUSCHERE.
